

## SUPPLEANTS DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD

SECRET-CONFIDENTIEL  
COMPTE-RENDU  
AC/8-R/3  
OR. FR.  
Le 5 septembre 1951

GROUPE DE TRAVAIL COMMUN SUR LES PROBLEMES LIES AUX BESOINS  
FINANCIERS, MILITAIRES ET INDUSTRIELS

Compte-rendu de la réunion tenue  
à 11h. 30 et continuée à 15 heures  
le mardi 4 septembre 1951  
13 Belgrave Square. Londres. S.W.1.

ETAIENT PRESENTS

Président : M. C.M. Spofford

BUREAU DE PRODUCTION DE DEFENSE  
ET DIRECTION

M. H. Janne  
M. W.R. Herod  
M. N.A. Bogdan  
M. J. Levy  
M. L. Williams  
Colonel Daume

BUREAU ECONOMIQUE ET FINANCIER  
ET DIRECTION

M. P. Leroy-Beaulieu  
M. E. Roll  
M. N. Denis  
M. Huet

GROUPE PERMANENT

Lieutenant de Vaisseau  
J.M. Bunch

SHAPE

Lieutenant-colonel  
G.E. Tweddle

ETATS-UNIS (Programme d'assistance  
mutuelle de défense)

Colonel  
C.H. Bonesteel

DIRECTION CENTRALE

M. N.E.P. Sutton  
M. R. Stinglhamber  
M. G.S. Taylor

1. Le Groupe de travail doit examiner deux documents, le premier sur "les ordres de grandeur des objectifs militaires, industriels et financiers" (AC/8-D/3(révisé)), le second sur "un programme d'action coordonnée du NATO".

I. EXAMEN DU DOCUMENT AC/8-D/3(révisé)

2. Le Groupe de travail convient de condenser les divers chapitres A, B, C, D, E et F relatifs aux hypothèses d'évaluations du coût de la défense.

3. Dans le troisième paragraphe du point II de ce document, on convient de remplacer la dernière phrase, qui faisait mention d'un chiffre approximatif de 250 milliards de dollars, par la suivante : "Des hypothèses différentes et l'intervention d'autres facteurs pourraient accroître ce chiffre de façon importante".

4. Etant donné la nécessité d'adapter l'aide américaine à la capacité de production européenne, il est décidé d'ajouter la phrase suivante au point III (Situation de la production de défense) : "Le déficit sera sérieusement accru si les capacités industrielles disponibles en Europe et l'aide en produits finis provenant de l'Amérique du Nord ne s'avèrent pas complémentaires.

5. Le Groupe passe ensuite à l'examen du point IV sur la situation financière. Il renonce, après discussion, à donner des précisions quantitatives sur l'écart qui sépare le coût de la défense des programmes budgétaires de défense.

6. Le Groupe passe à l'examen du point V : après avoir examiné l'opportunité d'inclure le programme d'action dans ce chapitre, il est décidé de définir ce programme dans un document séparé et de mentionner à cet effet la référence D-D(51)228 relative au programme d'action. D'autre part, le paragraphe (a) est modifié afin de ne pas préjuger un nouveau programme d'allocation des forces.

## II. EXAMEN DU DOCUMENT SUR "LE PROGRAMME D'ACTION COORDONNEE DU NATO".

7. Le document de base est modifié afin de poser clairement qu'on ne veut pas préjuger les décisions du Conseil quant aux modifications éventuelles à apporter au plan de défense et à la répartition des forces. Il est décidé en outre d'introduire dans le document certaines suggestions formulées par le BPD sur la nécessité de coordonner la production européenne avec l'aide américaine et sur l'urgence de la mise en route de la production européenne.

8. En ce qui concerne le BEF, on décide de présenter certaines recommandations qui pourraient normalement faire suite aux décisions du Conseil. Il est également convenu de laisser aux Suppléants la charge du calendrier de l'action à recommander.

## III. PROCEDURE FINALE

9. Le Groupe décide :

(a) de faire distribuer en tant que documents des Suppléants, et en tenant compte des suggestions et amendements présentés au cours de la réunion :

- le AC/8-D/3 révisé, distribué ultérieurement sous la référence D-D(51)227
- "le programme d'action coordonnée du NATO", distribué ultérieurement sous la référence D-D(51)228.

(b) de faire tenir dès que possible ces deux documents aux délégations nationales pour permettre aux Suppléants de faire connaître les intentions correspondantes de leurs gouvernements à leur réunion du 14 septembre à Ottawa.